

Isabelle, même avant sa majorité. M. Olozaga serait autorisé à offrir la main de cette jeune princesse à un prince de Bavière. Au refus probable de ce dernier, il s'adresserait à la cour d'Autriche pour obtenir un archiduc ; et enfin, Espartero se jetterait dans les bras des Cobourg.

—D'après les journaux de Madrid, du 13, bon nombre de députés travaillent à organiser une opposition compacte contre le ministère qu'ils espèrent faire tomber. On nomme déjà les membres qu'ils mettent en avant pour remplacer le cabinet actuel.

GRÈCE.

S. M. le roi des Grecs fait acheter des meubles à Paris ; il exige que des droits légaux soient perçus sur des marchandises anglaises ; il crée une banque nationale, dont les principaux agens sont Français : il résiste, ou plutôt il n'obéit pas sur l'heure aux injonctions du ministre d'Angleterre. Tant d'audace ou d'impudence ne peut être supportée par le gouvernement britannique ; il fait aussitôt menacer son pupille indiscipliné par le *Morning-Post*, journal semi-officiel, qui s'exprime ainsi :

« Il y a longtemps que nous nous élevons contre la perversité du gouvernement grec, création avortée du whiggisme anglais et du libéralisme européen. Nous commençons à craindre qu'il ne devienne nécessaire d'envoyer à Athènes des forces imposantes pour aider le ministre anglais à amener le roi Othon à se conformer aux vues des alliés qui l'ont assis sur le trône. L'intérêt du roi Othon serait de cultiver l'amitié de l'Angleterre. La Grèce dépend de nous pour les 9/10es. de son commerce. Déjà le roi Othon a fait appel à la protection des Anglais, et cet appel a été entendu. Il ne devrait pas l'oublier. »

Ce qu'il y a de plus curieux dans cette sortie, c'est que la France est accusée par le *Post* de prendre toute l'influence en Grèce, et de favoriser ce que l'Angleterre appelle un système de spoliation. Est-ce donc pour cela que notre trésor vient de donner encore un million afin de secourir le gouvernement grec ? En vérité, les accusations et les frayeurs de la feuille anglaise sont passablement absurdes.

NORVÈGE.

—Dernièrement, la société de tempérance de Christiania (Norvège) a tenu sa séance annuelle. Une motion, ayant pour but de permettre de boire modérément du punch et du grog, a été rejetée, et l'on a adopté, à 70 voix contre 35, une proposition tendant à défendre l'usage de l'eau-de-vie, soit naturelle, soit mêlée. Il a été, en outre, décidé que l'on publierait une gazette de tempérance.

Extrait de la correspondance politique du Courrier des États-Unis.

Paris, 1er octobre 1842.

La conclusion du traité de paix, intervenu entre la république des États-Unis et l'Angleterre, a causé une vive sensation en Europe. Les impressions ont été diverses quant aux détails, mais pris en masse ce traité est considéré comme une concession de la part de l'Angleterre. La question des frontières intéresse peu l'Europe, comme bien vous pensez ; la cause de l'extradition réciproque des auteurs de crimes paraît être fondée sur les saines notions de la morale et de la politique internationale ; mais ce qui a surtout intéressé la France, c'est la solution donnée à la question du *droit de visite*. On considère en France le règlement de ce point de droit international, entre l'Angleterre et l'Union, comme le précédent sur lequel cette question devra être réglée entre tous les états civilisés. Le *droit de visite*, tel qu'il a été établi, en 1831 et 1833, entre la France et l'Angleterre, et en 1841, entre les principales puissances européennes, est dans la conscience universelle, considéré comme abrogé par l'effet du traité anglo-américain. En France, du moins, on regarde comme impossible qu'un ministère, quel qu'il soit, puisse jamais accepter le droit de visite.

Au reste, je puis vous annoncer comme une chose certaine que, depuis les discussions qui ont eu lieu, à la tribune et dans la presse, sur cette question, dont on n'avait pas auparavant saisi toute l'importance, l'amiral Duperré notre ministre de la marine, n'a plus voulu délivrer une seule des *autorisations* qui, aux termes des traités, sont indispensables pour que la visite puisse s'exécuter ; de sorte que ce droit va tomber de lui-même, faute de renouvellement des titres qui permettent de l'exercer. Ce sera une abrogation tacite. Quant à une dénonciation formelle on ne croit pas le ministère assez hardi pour la faire. Au surplus, on voit qu'elle n'est pas indispensable.

Depuis ma dernière lettre, nous avons reçu la nouvelle d'une insurrection qui a éclaté en Serbie. Ce pays chrétien, autrefois province turque, s'est battu quarante ans pour son indépendance, qu'il a enfin conquise après d'héroïques efforts, sous la conduite de Kara-Georges (Czerni-Georges), ensuite de Milosch, l'un des hommes les plus étonnans de notre époque. Milosch, après avoir gardé les troupeaux dans sa jeunesse, est devenu un grand guerrier ; il s'est élevé ensuite jusqu'au trône où il a déployé des qualités remarquables d'homme d'état. Cette supériorité a été cause de sa ruine. La Russie qui aspire au protectorat exclusif des provinces du Danube, avait aidé les Serbiens dans la guerre qu'ils soutinrent contre les Turcs pour leur indépendance ; mais cette indépendance conquise, la Russie aurait voulu que les Serbiens en fissent abdication en sa faveur. Ces prétentions trouvèrent tout d'abord dans le prince Milosch un adversaire décidé. La Serbie s'était rachetée par le sang de ses enfans : elle avait consenti à reconnaître la souveraineté de la Turquie, mais du reste elle était maîtresse chez elle, et la Russie n'avait aucune influence à réclamer. Telle fut, en substance, la réponse

de Milosch à une communication verbale qui lui fut faite au nom du Czar, par le prince Dolgorouki. Dès lors, la ruine de Milosch fut résolue. La Russie, peu amie des gouvernemens constitutionnels, ainsi que chacun sait, imagina pourtant d'en créer un en Serbie pour mettre, comme on dit, des bâtons dans les roues de l'administration paternelle de Milosch. Ce prince eut la faiblesse de consentir à la formation d'un sénat : la Russie y introduisit ses créatures et irrita si bien qu'elle parvint à forcer Milosch à abdiquer, en 1839, en faveur de son fils Milan, qui mourut peu de temps après. La couronne de Serbie passa alors sur la tête de Michel, second fils de Milosch. Les Boyards, membres du sénat, qui forment cette aristocratie qui voudrait dominer la Serbie sous le bon plaisir de la Russie, auraient préféré un fils de Kara-Georges qui vivait en Russie depuis la mort de son père, mais le peuple serbien n'était pas mûr pour cette substitution. Il paraît qu'il l'a été en 1842, car la révolution qui vient d'éclater a eu pour résultat la déposition du prince Michel et la proclamation d'Alexandre Petronowich, fils de Kara-Georges et filleul du Czar, comme prince des Serbiens. La Porte-Ottomane, dans la personne de ses commissaires résidans à Belgrade, Kiamil Pacha et Schekif Ellendi, a approuvé cette révolution. Reste à savoir si le nouveau ministère qui vient d'être formé à Constantinople, ratifiera cette approbation.

L'empire ottoman s'en va comme un vaisseau démanté, entraîné par tous les courans, aujourd'hui dans une direction, demain dans une direction contraire. Le ministère vient d'être de nouveau changé. Isset-Méhémét Pacha vient d'être destitué du grand-visirat : les sceaux de l'état lui ont été retirés et remis à Raouf Pacha, vieillard sans énergie, dit-on, et entièrement à la dévotion d'Halil-Pacha, gendre du Sultan. Le parti des réformes l'emporte donc sur le parti de la vieille conservation. On pense que Reschid Pacha ne tardera pas à revenir aux affaires. Ce changement a été très agréable aux chrétiens du Levant, et l'on espère que la Syrie ne tardera pas à être pacifiée. La flotte de l'amiral La Susse est toujours devant Beyrouth, bien qu'on ait fait courir le bruit de son départ : elle y était du moins encore à la date des dernières nouvelles, c'est-à-dire le 2 septembre. On ne pense pourtant pas qu'il soit question d'une démonstration guerrière. Il n'y avait peut-être dans l'apparition de nos vaisseaux devant Beyrouth, qu'un but d'évolution que les besoins de polémique qui travaillent la presse française ont transformé en un incident international.

C'est une vieille habitude de faire peur à l'Europe occidentale de la Russie, il y a là au moins quelque exagération. La Russie a sur les bras plus d'embaras qu'on ne lui en suppose. La guerre de Circassie, qu'elle ne peut parvenir à terminer malgré les plus héroïques efforts, n'est pas le moindre de ses empêchemens. Des forteresses russes ont été prises d'assaut, et s'il est vrai, comme on l'assure, qu'un corps de dix mille Russes ait été surpris et mis en déroute par les Circassiens, cela ferait supposer que la Russie n'a pas à faire, dans ces montagnes, à des barbares ignorans de toute tactique et que si elle s'obstine à les soumettre, c'est que tant que le Caucase ne sera pas libre, ses possessions de l'Asie Mineure ne seront pas sous sa main, et ses espérances sur la Perse seront indéfiniment ajournées.

Ces jours derniers, la malle-estafette de Paris à Calais descendait de toute la vitesse de ses chevaux la côte à la sortie de Beauvais. Au même instant, une charrette, montée par sept personnes, descendait au grand trot la côte opposée. A la rencontre des deux voitures, au bas de la côte, un choc des plus violens eût lieu ; la charrette vint se briser contre le bout du timon de l'estafette, et elle fut culbutée au milieu de la route avec tous ceux qu'elle portait. Un enfant eut la figure fortement contusionnée, et deux hommes eurent, l'un la jambe et l'autre le bras cassés. Ce fâcheux accident provoqua les plus vives réclamations de la part des blessés et de ceux qui les accompagnaient. Tous les habitans des maisons voisines, accourus au bruit, faisaient entendre des menaces contre le courrier de la malle, et ils parlaient même de se livrer contre lui à de graves excès, quand une berline de poste passa au moment où le conflit engagé menaçait de dégénérer en rixe sanglante ; déjà même le courrier, pour se défendre, était allé dans la malle prendre ses pistolets, et il menaçait d'en faire usage pour sa défense personnelle.

L'arrivée de la berline changea ces dispositions extrêmes ; le courrier de la malle cria au postillon de s'arrêter, et il demanda assistance aux deux voyageurs qui se trouvaient dans la berline, en leur expliquant rapidement la situation critique où il se trouvait. Les deux voyageurs descendirent immédiatement et interpellèrent les assistants ; pendant ce tems on était allé prévenir les autorités du lieu. La bonne contenance des deux voyageurs et du courrier imposèrent à la foule, et l'autorité eut le tems d'intervenir. Procès-verbal fut dressé, on entendit les dires de toutes les parties, et il fut convenu qu'on laisserait à la justice le soin de résoudre cette affaire.

Au moment où le courrier allait se remettre en route, l'un des voyageurs s'approcha de lui et lui dit :

« Savez-vous qui vient de vous prêter assistance et de veiller à pied sur vous pendant une demi-heure ? »

— « Non, répondit le courrier, mais, qui que vous soyez, je ne vous en ai pas moins une vive reconnaissance ! »

— « Votre reconnaissance, reprit l'étranger, sera bien plus grande, quand vous saurez que votre auxiliaire est monseigneur le prince de Joinville. »

Les deux étrangers étaient en effet le prince de Joinville et son aide-de-camp, qui se rendaient à Eu, et qui reprirent modestement leur route quand leur présence fut devenue inutile. E. M.